

# Soutiens à l'innovation pour le secteur forestier en région Grand Est



**6 octobre 2017**  
**Metz**



## Les cadres existants :

1. **Le FEADER**
2. **Dispositif** « Agriculture et forêt »
3. **Dispositifs** « Compétences et compétitivité »



## Les cadres existants :

- 1. Le FEADER**
- 2. Dispositif « Agriculture et forêt »**
- 3. Dispositifs « Compétences et compétitivité »**

**Mesure 1:** Transfert de connaissance et actions d'information

**Sous mesure 1.1:** Aide à la formation professionnelle et à l'acquisition de compétences

**Mesure 16:** Coopération

**Sous-Mesure 16.1:** Aide à la mise en place et au fonctionnement des groupes opérationnels du PEI pour la productivité et le développement durable

**Sous-Mesure 16.2:** Aide aux projets pilotes et à la mise au point de nouveaux produits, pratiques, procédés et technologies



## **Mesure 1:** Transfert de connaissances et actions d'information

**Sous mesure 1.1:** Aide à la formation professionnelle et à l'acquisition de compétences

**Objectifs:** Promouvoir l'utilisation du bois dans la construction, accompagner des acteurs de la filière par le biais d'outils de formation en phase avec l'évolution technologique (informatique embarquée, simulateurs robotique...), accompagner les élus des communes forestières, des propriétaires privés, des professionnels de la forêt intervenant à leurs côtés aux spécificités de leurs situations. Pourront notamment être abordés: la multifonctionnalité de la gestion forestière, le changement climatique, l'équilibre forêt gibier, la gestion durable, les nouveaux itinéraires sylvicoles, le foncier forestier, la gestion des entreprises, la transition énergétique avec la rénovation du bâti et les énergies renouvelables, le recours au matériau bois, ...

**Bénéficiaires:** les organismes collecteurs agréés par l'Etat pour la collecte et la gestion des fonds d'assurance formation (les Fonds d'Assurance Formation– FAF et les Organismes Collecteurs Agréés par l'Etat-OPCA). Les organismes de formation professionnelle continue, publics ou privés, déclarés auprès du Ministère en charge de la formation professionnelle (DIRECCTE),

**Taux d'aide:** 80 à 100%

**Calendrier:** Appel à projet ouvert en 2017, période de dépôt de dossier close.



## **Mesure 16:** Coopération

**Sous-Mesure 16.1:** Aide à la mise en place et au fonctionnement des groupes opérationnels du PEI pour la productivité et le développement durable

**Objectifs:** favoriser les logiques de coopération entre les acteurs du secteur agricole, viticole et forestier et les acteurs de la recherche, de l'enseignement, ou du développement rural en vue de promouvoir des initiatives innovantes (techniques ou organisationnelles).

**Action éligible:** Mise en place d'un Groupe Opérationnel (collectif d'acteurs à l'échelle locale qui réunit ses forces autour d'une problématique concrète de développement et qui élabore un projet pour répondre à la question posée) pour le Partenariat Européen pour l'Innovation (PEI) potentiel. Les thématiques éligibles sont: la gestion durable, les nouveaux itinéraires sylvicoles, la transition énergétique du bâti et les énergies renouvelables, le recours au matériau bois, les enjeux liés à la multifonctionnalité de la forêt et sa gestion

**Bénéficiaires:** Le bénéficiaire de l'aide sera le partenaire « chef de file » du projet, assurant l'animation du Groupe Opérationnel potentiel (GO).

**Taux d'aide:** 90 à 100%

**Calendrier:** Appel à projet en cours de contrôlabilité par l'ASP. Ouverture à la fin d'octobre 2017. Dépôt des dossiers avant janvier 2018.



## **Mesure 16: Coopération**

**Sous-Mesure 16.2:** Aide aux projets pilotes et à la mise au point de nouveaux produits, pratiques, procédés et technologies

**Objectifs:** Favoriser les projets partenariaux expérimentaux visant à élaborer de nouveaux produits/procédés pour développer de nouveaux débouchés à forte valeur ajoutée, pour améliorer les pratiques existantes afin de préserver l'environnement et le climat et pour développer les connaissances du milieu forestier, de leur évolution, ainsi que de l'impact des activités humaines.

**Actions éligibles:** changements de pratiques dans le cadre de mobilisation collective sur des enjeux liés à la restauration ou à la préservation des écosystèmes : techniques de production respectueuses de l'environnement, réseau de surveillance et de suivi de maladies ou parasites émergents, développement de nouveaux débouchés, réalisation d'opérations de promotion, projets innovants impliquant l'usage ou le développement d'énergies renouvelables, mise en place, suivi et valorisation de réseaux d'essais, mise en place de chantiers témoins à valeur démonstrative permettant le développement d'itinéraires sylvicoles innovants notamment en faveur de la biodiversité et de l'adaptation au changement climatique

**Bénéficiaires:** Collectivités et leurs groupements, établissements publics, associations, PME, syndicats professionnels, instituts de développement et de recherche, coopératives sylvicoles, agriculteurs et leurs groupements, GIEE, associant au moins deux entités ou à titre de dérogation un seul acteur.

**Taux d'aide:** 90 à 100%

**Calendrier:** Pas de date d'ouverture stabilisée.





## Les cadres existants :

1. **Le FEADER**
2. **Dispositif «Agriculture et forêt »**
3. **Dispositifs « Compétences et compétitivité »**

**Dispositif:** Soutenir le progrès en agriculture, viticulture, forêt (expérimentation, études, structuration de filières, diffusion, transferts)

**Objectifs:** amélioration de la technique, de l'organisation ou de la structuration de la filière bois, concrétisation et transposition opérationnelle par l'expérimentation des innovations sylvicoles, mise en place d'outils d'aide à la décision susceptibles d'optimiser la performance économique, environnementale ou sociale de la filière et des systèmes de production agricoles forestiers, capitalisation des bonnes pratiques et diffusion des savoir-faire à travers des réseaux organisés et structuré.

**Actions éligibles:** Structuration de filière et diffusion d'informations, expérimentation, études prospectives.

**Bénéficiaires:** établissements de formation, de recherche appliquée, associations ou organisations professionnelles, stations expérimentales pour les projets impliquant la réalisation de travaux conduits par leurs établissements implantés en région Grand-Est, toute structure représentative à l'échelle régionale de la filière forestière.

**Taux d'aide maximal:** 80%

**Calendrier:** Réception des dossiers « au fil de l'eau »



## 2. Dispositif «Agriculture et forêt »



## Les cadres existants :

- 1. Le FEADER**
- 2. Dispositif «Agriculture et forêt »**
- 3. Dispositifs « Compétences et compétitivité »**

# Innovation:

- Soutien aux start-up
- Soutien aux entreprises primo innovantes
- Soutien aux projets collaboratifs
- Dispositif à destination des grandes entreprises

# Recherche:

- Fond régional de coopération pour la recherche
- Aide aux jeunes chercheurs et aux chercheurs de très haut niveau
- Projets doctoraux
- Soutien aux manifestations scientifiques



# Innovation:

- **Soutien aux start-up:** accompagnement à la création et au développement des start-up.  
Contact : [startup@grandest.fr](mailto:startup@grandest.fr)
- **Soutien aux entreprises primo innovantes:** financement d'un premier projet de partenariats entreprise/ laboratoire. Subvention de 30% de la prestation.  
Contact: [RDI@grandest.fr](mailto:RDI@grandest.fr)
- **Soutien aux projets collaboratifs de recherche et de développement et d'innovation:** accompagnement de tout projet de collaboratif de RDI portant sur une innovation de produit, de bien, de service, de procédé, d'organisation, de management de l'innovation, de marketing. Subvention de 25 à 50% des dépenses  
Contact: [RDI@grandest.fr](mailto:RDI@grandest.fr)
- **Dispositif à destination des grandes entreprises:** création, renforcement ou modernisation d'un centre de R&D. Subvention de 25 à 50% des dépenses.  
Contact: [RDI@grandest.fr](mailto:RDI@grandest.fr)



## 3. Dispositifs « Compétences et compétitivité »

# Recherche:

- **Fond régional de coopération pour la recherche:** Financement de nouveaux programmes de recherche fondamentale ou appliquée impliquant des laboratoires et des équipements de pointe structurants pour le territoire. Subvention de 50%.  
Contact: [fondsrecherche@grandest.fr](mailto:fondsrecherche@grandest.fr)
- **Aide aux jeunes chercheurs et aux chercheurs de très haut niveau:** favoriser l'insertion professionnelles de « jeunes chercheurs » et attirer les chercheurs de très haut niveau ou à haut potentiel. Financement des salaires et coûts salariaux à 50%  
Contact: [jeunechercheur@grandest.fr](mailto:jeunechercheur@grandest.fr)
- **Projets doctoraux:** financement des projets doctoraux sur des thématiques d'excellence déjà identifiées et des thématiques émergentes. Subvention de 50%, 50 000 € maximum sur 3 ans.  
Contact: [projetdoctoral@grandest.fr](mailto:projetdoctoral@grandest.fr)
- **Soutien aux manifestation scientifiques:** financement d'évènements scientifiques via un appel à projets annuel. Subvention de 10%, maximum 15 000€.  
Contact: [aurélie.gregoire@grandest.fr](mailto:aurélie.gregoire@grandest.fr)



## 3. Dispositifs « Compétences et compétitivité »

**Merci de votre attention**

